

F.A.Q. Peinture à base d'eau



Q. Vendez-vous de la peinture à base d'eau? R. Oui, nous vendons la peinture à base d'eau Franklin en seau de 18.9L et en baril de 208L.

modifications à faire. Nous offrons le service d'évaluation de vos équipements.



Q. La peinture Franklin est-elle conforme à la nouvelle loi en vigueur? R. Oui, toutes les peintures Franklin sont conformes à la nouvelle loi sur l'environnement en vigueur depuis le 30 septembre 2009.

Q. Pourquoi changer de peinture tout de suite si j'ai jusqu'en 2012?

R. Le Ministère des Transports, plusieurs villes et contracteurs seront 100% à l'eau en 2010.



Q. J'ai jusqu'à quand pour changer de peinture? R. À compter du 30 septembre 2012, il sera interdit d'utiliser de la peinture dont la concentration en COV dépasse 150 g/L du 1 mai au 15 octobre. Toutes les peintures Franklin ont moins de 150 g/L.

Q. La peinture à base d'eau, est-elle aussi bonne qu'à base d'huile? R. Oui.

Q. Est-ce que ça va affecter mes méthodes de travail? R. Oui, nos spécialistes pourront vous expliquer les changements à faire de même que les implications sur vos budgets.



Q. J'ai entendu dire que les peintures à base d'eau ne fonctionnaient pas bien avec une LineLazer? R. La peinture Franklin est conçue spécifiquement pour les équipements de type LineLazer, contactez-nous pour en faire l'essai.

Q. Est-ce que les peintures à base d'eau peuvent être entreposées à l'extérieure? R. Non recommandé.

Q. Est-ce que je dois modifier mon équipement? R. Parce que la peinture Franklin est conçue pour les petits équipements de type 'airless', il y a peu ou pas de

Q. Doit-on brasser, mélanger ou filtrer la peinture? R. Contactez-nous au 1-800-667-3567 ou visitez notre site internet au www.stinsonqc.ca.